

1. *Débitrice:* **ANH Sàrl**, 1533 **Ménières**
2. *Remarques:* exploitation du restaurant "Les XIX Cantons" et toutes activités en rapport avec ce but
Délai pour intenter action en opposition devant le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac: 20 jours dès la publication, sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé.
Les créanciers peuvent dans le même délai demander la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet de revendications de propriété admises par l'administration (art. 47/49 OAOF). A ce défaut, les décisions de celle-ci deviendront exécutoires.

Office cantonal des faillites Fribourg
1701 Fribourg
(02131246)